

ACCUEILLIR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

REF : FC1903



1 jour de formation



En Inter : 200 € /participant
En Intra : nous consulter



Ouverture dès 6 participants (en inter)
Ou sur demande (en intra)



ETABLISSEMENT MARSEILLE

59 Avenue de St Just – 13013 Marseille

ETABLISSEMENT AVIGNON

Hamadryade -Bat B
55 Allée Camille Claudel -
84140 Avignon

ANTENNE ARLES

12 chemin du Temple – 13200 Arles

SUR SITE (EN INTRA)

imf.poledev@imf.asso.fr • 04 91 24 61 16



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION, RECHERCHE ET
INTERVENTION SOCIALE

SIÈGE SOCIAL

IMF RIS - 59 Avenue de St Just
Domaine d'Hippone
13013 Marseille

TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10

MAIL : imfinfos@imf.asso.fr

www.imf.asso.fr


CONTEXTE

En raison des problématiques liées à l'accueil des personnes en situation de handicap, une obligation à la formation ou la sensibilisation des professionnels a été mise en place (loi n° 2015-988 du 5/08/2015). Les Établissements Recevant du Public (ERP de plus de 200 personnes) doivent mettre en œuvre une formation à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap « à destination des professionnels en contacts avec les usagers et les clients », mais aussi garantir la qualité de l'accueil pour tout public quel que soit sa situation.

1: LOI n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap.

PRÉREQUIS

Sans pré requis de qualification ni d'ancienneté.

OBJECTIFS

- Développer des compétences afin de contribuer à la qualité de l'accueil de toute personne en situation de handicap
- Connaître et comprendre les spécificités des différents handicaps.
- Savoir s'adapter à une diversité de situations d'accueil et d'accompagnement dans son cadre professionnel : par ses postures, son comportement, sa façon de communiquer et le contenu des informations à délivrer.

PROGRAMME

La formation alterne des temps d'apports théoriques et d'échanges sur les pratiques

01. Les différents types de handicaps, le cadre légal (la loi du 11 février 2005, la Loi du 5 août 2015) et leurs caractéristiques :

- Définir le handicap,
- Les types de handicap : Moteur, Visuel, Auditif, Mental/psychique,
- Leurs caractéristiques et leurs incidences dans la vie quotidienne,
- Connaître et comprendre les fondamentaux réglementaires,
- Savoir présenter le registre d'accessibilité.

02. L'accueil des personnes en situation de handicap :

- Partager la compréhension des attentes des personnes en situation de handicap en général et pour chaque famille de handicap,
- Les comportements à adopter,
- Les meilleurs façons d'agir, de communiquer et d'informer.

Un questionnaire d'évaluation de la formation est remis en fin de session

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.imf.asso.fr (Formation continue - Rubrique Perfectionnement).